

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023
20H15

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 3

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2 octobre 2023 et que la convocation du conseil avait été faite le 21 septembre 2023.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Bouillé, Coulon-Garcia, De Meulenaere, Dujardin, Fasseler, Gérard, Grand, Hennon, Le Mazurier, Mayerowitz, Merle, Michel.

Absents excusés : M.Guilloteau qui a donné pouvoir à M. Dujardin, Mme Lemoine qui a donné pouvoir à Mme Hennon, Mme Teulade qui a donné pouvoir à Mme Coulon-Garcia.

Secrétaire de séance : Monsieur Merle est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil du 6 juillet 2023 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 021-2023 CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Les opérations de recensement auront lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Il appartient à la commune de recruter des agents recenseurs afin d'exécuter cette campagne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des recruter 2 agents recenseurs et de les rémunérer sur la base du premier indice du premier échelon de la fonction publique territoriale.

DELIBERATION N° 022 2023 RAPPORT DE LA DELIBERATION N° 012-2020 INDEMNITE D'ELUS

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et notamment l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale il convient de rectifier la délibération prise en 2020 sur les indemnités d'élus. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 023 2023 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE DE BANNOST

La directrice de l'école a fait part du reste à charge de l'école pour la mise en place du projet cirque au cours de l'année scolaire écoulée.

Monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€.

Le conseil municipal à la majorité (1 abstention, 14 voix pour) adopte cette délibération.

DELIBERATION N° 024 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN MATERIEL DE DESHERBAGE MECANIQUE

La commune s'étant engagé dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, il convient de se doter d'un matériel mécanique adéquat.

Ce type de matériel peut être subventionné à hauteur de 40% du HT par le conseil départemental.

Le conseil municipal autorise l'achat du matériel et sollicite la subvention correspondante au conseil départemental de Seine et Marne.

POINT RELATIF AU RAPPORT DE LA DELIBERATION OCTROYANT UNE SUBVENTION AU RESTOS DU COEUR.

La délibération n° 005_2023 octroyait une subvention de 500€ aux restos du Cœur de Provins. Cette association ne pouvant percevoir directement une somme d'argent, le conseil municipal devait se prononcer sur le versement de ce montant à une enseigne commerciale travaillant avec les restos du Cœur. Cette association avait pour habitude de travailler avec l'enseigne ALDI de Provins. Ce magasin ayant été totalement détruit suite aux émeutes du 29 juin 2023, le conseil municipal se prononcera sur le versement de cette subvention ultérieurement après que l'association ai communiqué l'enseigne de son choix.

Questions diverses

Compte rendu des commissions :

COMMISSION TRAVAUX :

- Contrat rural : plusieurs entreprises ont retiré le dossier de consultation. L'ouverture des plis est opérée par l'architecte qui reviendra vers nous pour déterminer les entreprises à retenir.
- Vidéoprotection : Pour rappel, 12 conseillers se prononcent pour la vidéoprotection, 3 sont contre.

Les travaux avancent et l'ensemble des caméras devrait être installé début 2024.

- Portail mairie : installation de 2 portails dans le jardin de la mairie. Il est convenu à la majorité que les portails ne seront pas motorisés.
- Maison des associations à Villegagnon : 2laboration du projet avec un architecte. Une réunion technique est programmée semaine 41.

COMMISSION JEUNES :

Une réunion s'est déroulée avec quelques jeunes de la commune le 27/09/2023. Différents projets auront lieu au cours de l'année : Un pot de rentrée le 13 octobre, soirée le 2 novembre, soirée jeux vidéo en début d'année 2024.

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GERAULT Gérard	
FASSELER Philippe		GRAND François	
COULON- GARCIA Leslie		GUILLOTEAU Christophe	<i>Abst excusé pouvoir à S. Dujardin</i>
HENNON Brigitte		LEMOINE Vanessa	<i>Abste excusée pouvoir à B. Hennon</i>
LE MAZURIER Martine		MAYEROWITZ Patrick	
BOUILLÉ Blandine		MERLE Philippe	
DUJARDIN Sylvain		MICHEL Patrick	
TEULADE Carine	<i>Abste excusée pouvoir à L. Coulon garcia</i>		